



MAIRIE D'AUTREVILLE SUR LA RENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Le 15 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie Annexe de Valdelancourt sous la présidence de Laurent NAULOT, suivant convocation transmise le lundi 7 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALLEMEERSCH Clothilde, DROUOT Emmanuel, JERONIMO Raphaël, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, VINHAS Xavier

Absents : DE LA FOURNIÈRE Mathilde, FONTAINE Fanny, SAINTOMER Laëtitia

Secrétaire de séance : ROUILLARD Céline

2026-024 - INTÉGRATION DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL

La commune dispose actuellement de plusieurs budgets annexes.

Dans un objectif de **simplification administrative**, il est proposé d'intégrer les budgets annexes suivants au budget principal de la commune à compter du **1er janvier 2027** :

- Budget annexe : **Service d'Eau et d'Assainissement d'Autreville 03102**
- Budget annexe : **Service d'Eau et d'Assainissement de Saint Martin 03104**
- Budget annexe : **Service d'Assainissement de Valdelancourt 03103**

Cette intégration implique la reprise dans le budget principal des résultats, des restes à réaliser, de l'actif et du passif ainsi que, le cas échéant, des emprunts, créances et dettes afférents aux budgets concernés, conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Les opérations nécessaires à cette intégration seront réalisées en lien avec le **Service de Gestion Comptable** et Julie LUDWIG la Conseillère aux Décideurs locaux.

Le Conseil municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le principe de l'intégration de ces budgets annexes au budget principal à compter du **1er janvier 2027**.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux budgets communaux et aux budgets annexes ;
- les règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable **M57** applicable à la commune ;
- l'avis du comptable public, le cas échéant ;

Considérant la volonté de la commune de simplifier la présentation et le suivi de ses opérations budgétaires ;

Considérant que l'intégration des budgets annexes au budget principal permettra une gestion financière et administrative unifiée ;

Considérant que les opérations comptables nécessaires à cette intégration seront effectuées au **1er janvier 2027** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,



DÉCIDE :

Article 1 :

D'approuver le principe de l'intégration des budgets annexes suivants au budget principal de la commune d'Autreville-sur-la-Renne à compter du **1er janvier 2027** :

- Budget annexe : **Service d'Eau et d'Assainissement d'Autreville 03102**
- Budget annexe : **Service d'Eau et d'Assainissement de Saint Martin 03104**
- Budget annexe : **Service d'Assainissement de Valdelancourt 03103**

Article 2 :

D'approuver la clôture des budgets annexes concernés au **31 décembre 2026**, sous réserve de l'accomplissement des formalités comptables et administratives nécessaires.

Article 3 :

De prévoir la reprise dans le budget principal, à compter du **1er janvier 2027**, des résultats de clôture, des restes à réaliser, ainsi que de l'ensemble des éléments d'actif et de passif des budgets annexes concernés, conformément aux règles comptables en vigueur.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en lien avec le comptable public, à toutes les opérations budgétaires, comptables et administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette intégration.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 2

Ayant voté contre : KWASIAK Frédéric.

S'étant abstenu : DROUOT Emmanuel, ROUILLARD Céline.

Fait et délibéré le 15 septembre 2026

La présidence de séance,
Laurent NAULOT

Le secrétariat de séance,
Céline ROUILLARD